

Certificat d'Aptitude Professionnelle

Maintenance des matériels option A : matériels agricoles

Le titulaire de ce CAP doit être capable d'assurer des interventions de maintenance et de service sur des matériels en mettant en œuvre des procédures et des moyens dédiés. Il doit intégrer les aspects liés à la communication, à la qualité, à la prévention des risques professionnels et à la protection de l'environnement.

Ce professionnel prépare et organise ses interventions sur les engins. Il assure leur entretien et leur réparation. Il change des éléments, des organes ou des pièces lors de la dépose-repose ou du démontage-remontage de sous-ensembles. Il réalise des mesures simples et des contrôles sur les parties mécaniques, électriques, hydrauliques ou pneumatiques. En fin d'intervention, il sait rendre compte à sa hiérarchie et à son client.

Le titulaire du CAP est un ouvrier qualifié chargé d'assurer des interventions de maintenance, d'entretenir des tracteurs et des matériels agricoles :

- il prépare son intervention et organise son poste de travail (il dispose d'un outillage, de matériels de levage et d'appareils de mesure et de contrôle) ;
- il vérifie l'état du matériel, effectue des contrôles, des réglages et des mesures ;
- il réalise le démontage et remontage de matériels, d'équipements ou d'accessoires ;
- il change les pièces défectueuses (organes mécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques) ;
- il rend compte de son intervention réalisée à la hiérarchie et au client : il rédige le compte rendu de l'intervention.

Il est en contact direct avec le client. Il doit faire preuve de goût du contact et de qualité d'écoute.

Lors de ses interventions, il applique les procédures préconisées par le constructeur et la réglementation. Il doit respecter les règles de sécurité, d'environnement, d'hygiène et d'ergonomie.

Les activités de maintenance font de plus en plus appel à la connaissance électronique et informatique.

Débouchés :

Le titulaire de ce CAP exerce son activité en atelier ou directement sur le terrain, souvent en équipe et sous les ordres d'un chef.

Cet ouvrier qualifié exerce ses activités en tant que mécanicien(ne)-réparateur (trice) en matériel agricole dans les entreprises de distribution/réparation, de location, de parcs et jardins, de bâtiment, de travaux publics ou de manutention et dans les entreprises ou collectivités utilisatrices de ce matériel.

Programme

Grille horaire	1 ^o année	2 ^o année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	43h30	39h

Enseignements professionnels et math en co-intervention	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre	87h	78h
Prévention santé environnement	43h30	26h
Français, histoire géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques-Physique chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29h	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

Enseignements professionnels

Les élèves suivent des cours de technologie et de dessin industriel. Ils apprennent à lire des schémas hydrauliques, électriques et électroniques. Ils étudient le fonctionnement des matériels (la régulation thermique des moteurs, le freinage, l'embrayage). Ils apprennent à travailler en toute sécurité.

Stages

Les " stages " appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

Examens

Enseignement professionnel :

- analyse fonctionnelle et technologique, coeff. 4 : à partir d'un matériel présentant un dysfonctionnement ou un dossier technique, le candidat analyse les informations mises à disposition et fait des propositions de maintenance ;
- réalisation d'interventions sur un matériel ou un équipement, coeff. 13, dont coeff. 1 pour la vie sociale et professionnelle: le candidat doit effectuer des interventions de maintenance, des remplacements d'éléments, faire un compte rendu oral.

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff.2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Poursuites d'études possibles

- BP Agroéquipement, conduite et maintenance des Matériels
- Bac Pro Maintenance des matériels option A matériels agricoles

- MC Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements

Où se former à proximité d'Aubagne

- En apprentissage

Lambesc – MFR Garachon

Saint Maximin la Sainte Baume (83) – Lycée agricole
Provence Verte

**N'hésitez pas à rencontrer Psychologue de
l'Education Nationale**